



Alerte presse du 28 novembre 2018

#TransitionÉcologique / #RénovationÉnergétique / #Bâtiment / @Capeb\_fr

**Devant les « non-décisions » présentées hier, la CAPEB exprime la grande déception des entreprises artisanales du bâtiment. L'enjeu environnemental à long terme et l'activité du secteur à court terme y sont laissés pour compte.**

**Patrick Liébus, président de la CAPEB : « Le secteur du bâtiment que je représente et l'ensemble des entreprises artisanales avec moi, sommes très déçus des propos vagues et peu engageants que le Président de la République nous a réservés. Son discours ne laisse pas non plus présager de la mise en place d'une solide stratégie en faveur de la transition énergétique dans le secteur du bâtiment. Les décisions qui devaient intervenir se résument aujourd'hui à la programmation pour les trois mois à venir d'une grande concertation de terrain, alors que c'est en ce moment même que les arbitrages budgétaires sont votés par le Parlement. »**

**Paris le 27 novembre 2018** - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) défend depuis plusieurs mois l'efficacité écologique et économique des dispositifs fiscaux, tel le CITE, auprès des pouvoirs publics. Patrick Liébus, le président de la CAPEB, n'a eu de cesse de rappeler les revendications de tout un secteur pour soutenir la transition énergétique, en demandant notamment la réintroduction des menuiseries dans le CITE.

Afin que le dispositif CITE puisse réellement bénéficier à tous et permette de dynamiser le nombre de chantiers, la CAPEB attendait que les annonces présidentielles et gouvernementales renforcent l'accompagnement financier des ménages dans la réalisation de travaux, confortant ainsi l'activité et le marché de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Hélas, ni le périmètre, ni l'enveloppe du CITE n'ont été modifiés.

Comment, dans ces conditions, prétendre accélérer la transformation des bâtiments que le président de la république a appelée de ses vœux dans son discours, jugeant « ...les résultats (dans le bâtiment) sont trop timides, abandonnons une logique d'interdit, pour une logique de solutions ». Rappelons en particulier que l'enveloppe du CITE serait réduite d'un milliard en 2019. Dans ces conditions, il est clair que les objectifs fixés par le Gouvernement ne pourront être atteints.

*« Dans l'immédiat, il nous reste au plus 15 jours pour, en concertation avec l'ensemble de la filière, obtenir l'ajustement du périmètre du CITE. Dans les trois mois à venir, La CAPEB participera activement aux débats de la nouvelle instance de concertation nationale et continuera à défendre ses positions et à avancer ses revendications. Par exemple, nous serons*

attentifs à imaginer des solutions pour accompagner les entreprises du bâtiment dans l'évolution de leur flotte d'utilitaires, de véhicules et d'engins de chantier avant toute mise en œuvre de la fin de l'exonération de la TCPE sur le GNR (gasoil non routier), dont, évidemment, l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier prochain doit être différée » explique Patrick Liébus.

---

**À propos de la CAPEB :**

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment lequel dénombre :

- 419 486 entreprises employant moins de 20 salariés\*, soit 98 % des entreprises du Bâtiment\*\*
- 630 994 salariés, soit 60 % des salariés du Bâtiment
- 55 334 apprentis, soit 79 % des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 82,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

\* Ce chiffre (419 486) ne comprend pas les 130 480 micro-entrepreneurs déclarant un CA au RSI

\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2017 »

La CAPEB, [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr), est aussi sur Twitter : [@capeb\\_fr](https://twitter.com/capeb_fr)

**Contacts presse**

Hopscotch : Marylou Pernaut - Tél : 01 55 78 23 87 - [mpernaut@hopscotch.fr](mailto:mpernaut@hopscotch.fr)

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr)

---